

**Dépôt :**

*Gusty Graas*

Luxembourg, le 14 novembre 2024



**MOTION**

**Heure d'actualité relative au sujet de la reconnaissance de l'État de Palestine**

La Chambre des Députés,

**Constatant**

- que la recherche d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens est une préoccupation majeure pour la communauté internationale, y compris l'Union européenne, depuis plus d'un demi-siècle ;
- l'échec à ce jour des tentatives de relance par la communauté internationale du processus de paix engagé depuis 1991 entre Israéliens et Palestiniens ;

**Rappelant**

- le droit inaliénable à l'autodétermination inscrit dans l'article 1er de la Charte des Nations Unies, dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- le droit international, permettant à un pays une seule fois l'acte de reconnaissance formelle d'un État ;
- qu'il n'existe pas d'opposition de principe du Gouvernement quant à une reconnaissance formelle de la Palestine ;
- la motion de la Chambre des Députés du 16 janvier 2024 concernant le conflit au Proche-Orient

**Considérant**

- la motion de la Chambre des Députés du 16 décembre 2014 concernant la reconnaissance d'un État de Palestine invitant le Gouvernement « à reconnaître formellement l'État de Palestine dans les frontières de 1967 uniquement modifiées moyennant accord de deux parties, au moment qui sera jugé le plus opportun » ;

- que la reconnaissance bilatérale de la Palestine nécessite un effort international concerté afin d'exercer la pression requise et d'engendrer la dynamique politique nécessaire pour exercer une influence sur le processus de paix dans la région ;
- que le Gouvernement luxembourgeois, autant que l'Union européenne, affirment depuis longue date le principe de la reconnaissance de l'État de Palestine dans le cadre de la solution à deux États et du processus de paix au Moyen-Orient ;
- les multiples violations du droit international et humanitaire commises par le Hamas et par la force de défense d'Israël et les autorités israéliennes ;
- que l'organisation du Hamas ne représente pas le peuple palestinien ni ses aspirations ;
- la reconnaissance de la Palestine par la Suède, l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovaquie ;
- la résolution A/ES-10/L.30/Rev.1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 mai 2024 avec 143 voix pour, 9 contre et 25 abstentions, recommandant au Conseil de sécurité de « réexaminer favorablement » l'adhésion de la Palestine à part entière aux Nations Unies et rehaussant le statut d'État observateur de l'État de Palestine ;
- l'avis rendu en date du 19 juillet 2024 par la Cour Internationale de Justice déclarant illégale l'occupation par Israël des territoires palestiniens
- qu'Israël a réagi aux reconnaissances effectuées par différents pays par une pénalisation des Palestiniens, notamment par la suspension du transfert des revenus fiscaux qui reviennent à l'Autorité palestinienne ;
- l'intensification de la situation au Moyen-Orient ayant pris davantage d'envergure par l'escalade du conflit vers le Liban ainsi que les bombardements israéliens contre le Hezbollah et l'invasion israélienne du Liban depuis le 30 septembre 2024 ;

### Estimant

- que des décisions unilatérales ne mènent pas à l'issue sollicitée du conflit israélo-palestinien, notamment la reconnaissance mutuelle des deux États démocratiques et souverains, Israël et Palestine ;
- que toute annonce de reconnaissance devra aller de pair avec une réaffirmation ferme de la solution à deux États ;

### Invite le Gouvernement, de concert avec la Chambre des Députés,

- à poursuivre ses efforts en collaboration avec tous les acteurs afin de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient par le biais d'une solution à deux États ;
- à lancer les discussions avec d'autres pays en vue de la reconnaissance une fois qu'un cessez-le-feu sera établi, que les otages du Hamas sont libérés et que des pourparlers pourront ainsi débiter pour une paix durable.

GRAS  
 GUSY  
 ZEINET LAURENT  
 Sven CLEMENT  
 Fred Kemp  
 Gilles BART  
 Simone Beysel  
 Beysel